

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Bulletin n° 188

1 euro

mars – avril 2022

Déposé le 28 / 04 / 22.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

- Plan "*Marseille en grand*", le SNUDI FO en demande toujours l'abandon !
- Attention, *nouvelles cités éducatives* à la rentrée 2022 !

pages 2-3

Pétition postes à profil

page 7

Les représentants du personnel du SNUDI FO 13 aux côtés des collègues ...

- ▶ Permutations
- ▶ Temps partiel
- ▶ Disponibilité
- ▶ Mouvement

page 3

Pour la défense du statut, des conditions de travail, le SNUDI FO 13 réunit les Brigades et les AESH.

pages 5-6

Pétition ISSR

page 8

Ce bulletin rend compte de nos positions, propositions et batailles engagées au moment de sa rédaction ...

Plus d'actualités ?... c'est sur notre site

www.snudifo13.org

Adhérez

au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion 2022

page 4

Expérimentation Macron à Marseille, postes à profil au mouvement, nouvelles cités éducatives à Marseille...

STOP à la casse de l'Ecole publique !



Le SNUDI FO continue de revendiquer l'abandon de l'expérimentation Macron des écoles !

59 écoles ont finalement été retenues pour "expérimenter" l'école Macron "du futur". Des moyens ont été trouvés et débloqués pour essayer d'attirer les "volontaires". 2,5 Millions d'euros pour financer les projets de ces écoles.

Pourquoi faire dépendre le financement normal des activités scolaires d'un projet particulier !

1/4 de décharge supplémentaire pour tous les directeurs dès le 1^{er} mars, soit l'équivalent de près de 15 postes. Alors que la situation des remplacements est devenue insupportable pour l'ensemble des collègues, ce qui a amené le SNUDI FO 13 à organiser la mobilisation (grève et délégation à l'IA) des personnels, l'administration récupère des moyens de remplacement déjà exsangues pour favoriser cette expérimentation.

Qui peut croire que ces moyens seront multipliés si l'expérimentation était généralisée ensuite aux 470 écoles marseillaises et 1200 écoles du département ?

Franck Neff, secrétaire départemental du SNUDI FO 13, dans l'article de la Provence présentant les 59 écoles, dénonce la marche en avant à la territorialisation, à la privatisation de l'Ecole publique. Il a raison !

Quel est le modèle de l'école du futur ? L'école privée sous contrat.

Les écoles privées définissent leur projet particulier. Elles ont leur caractère propre.

Elles signent un contrat avec l'État leur assurant le financement (loi Debré, accord Lang Cloupet, loi Carle, loi Blanquer). Chaque école privée recrute son personnel, impliqué dans le projet particulier de l'établissement, qui peut être aussi licencié s'il ne convient plus.

L'Education Nationale n'aura plus rien de Nationale, garantissant l'égalité du droit à l'instruction pour tous avec des enseignants fonctionnaires d'État.

Chaque école publique aura son contrat, avec son projet, ses horaires, ses aménagements, ses financements, ses personnels particuliers.

Non à l'Ecole Publique sous contrat ! Les moyens pour toutes les écoles !

Retrait des postes à profil ! Abandon de l'expérimentation Macron !

=> **Concernant le mouvement intra-départemental, FO revendique :**

- La suppression de tous les postes à profil. La possibilité pour tous les PE titulaires de postuler sur tous les postes qui ne demandent pas de diplômes ou habilitations spécifiques, même s'ils travaillent à temps partiel.
- Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes.
- Le retour des prérogatives des CAPD et donc l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.

NON aux cités éducatives !

Parallèlement à l'expérimentation Macron, de nouvelles cités éducatives sont prévues sur le département dont au moins deux nouvelles sur Marseille pour la rentrée 2022

Depuis 2018, le ministre Blanquer a créé des cités éducatives permettant de déroger aux statuts et à la réglementation nationale pour imposer un fonctionnement d'un nouveau type.

Sous couvert d'expérimentation, il s'agit de mettre en place un regroupement d'écoles et collèges fonctionnant comme un établissement autonome, sous l'autorité d'un chef d'établissement, lui-même sous la tutelle de la collectivité (ou des collectivités) cosignataire(s) d'une convention.

Les enseignants du premier degré de ces cités éducatives deviendraient des « moyens mutualisés » dont « l'utilisation » serait déterminée par la convention mise en œuvre sous l'autorité du principal

FO appelle l'ensemble des enseignants à s'organiser et à se mobiliser pour refuser la mise en place de ces nouvelles cités éducatives !

A l'instar des enseignants et des parents d'élèves de Villejuif (94), mobilisés avec leurs syndicats, qui ont réussi à faire reculer leur Maire en 2021, nous proposons aux collègues de se réunir et de s'organiser avec leurs syndicats, de s'adresser au DASEN et au Maire de la commune, pour exiger l'abandon des cités éducatives.

Abandon des cités éducatives ! Pour une Ecole publique, laïque et républicaine !

du collège, en totale contradiction avec nos garanties statutaires de Professeur des écoles.

Nouveaux projets de cités éducatives pour la rentrée 2022 (à notre connaissance)

- Groupes scolaires du REP+ Pytheas : La Busserine, Elem Vayssière 2, Mat. Vayssière 3

- Groupes scolaires du REP+ Manet : Les Flamants, Merlan Cerisaie, Elem. Vayssière 1, Mat. Vayssière 2

- Groupe scolaire Sinoncelli

Des collègues nous ont alertés car ils ne veulent pas travailler dans ces « cités éducatives » et craignent pour leurs conditions de travail et leurs statuts.

Force ouvrière refuse la logique de la contractualisation des moyens, l'explosion du cadre national, la pulvérisation de nos statuts, garants de l'égalité des droits des enseignants et de l'égalité des élèves devant l'instruction et la mise en concurrence des établissements.

Infos représentants du personnel

▶ Permutations nationales

Les collègues ont eu leurs réponses le 9 mars. Ils peuvent contester cette décision par un recours individuel auprès du ministère ainsi que de la DSDEN 13 jusqu'au 9 mai. Le SNUDI FO tant sur le plan national que départemental, défendra lors d'audience particulière les dossiers qui lui auront été confiés. Le syndicat invite les collègues à faire leur dossier in exteate quelle que soit leur situation.

▶ Mouvement

Voir le dossier spécial et complet sur notre site. Le 2 mai, les participants recevront un accusé de réception dans leur boîte mail choisie. Après vérification, si des corrections sont effectuées, il faudra le renvoyer avant le vendredi 13 mai. N'hésitez pas à nous contacter.

▶ Temps partiel

Les collègues ont reçu leur avis pour les temps partiels sur autorisation. Le SNUDI FO 13 invite les collègues à déposer, en cas de refus de la part de l'administration, une demande de saisine de la CAPD en raison du délai court pour permettre d'obtenir une réponse définitive. Même si nous comprenons toutes les difficultés de ces démarches, nous insistons pour aller jusqu'au bout des possibilités réglementaires. Le SNUDI FO revendique que toutes les demandes de temps partiel soit accordées, quels que soient le motif de demande, la quotité, l'affectation.

▶ Disponibilité

Mêmes dates de réponses que celles du temps partiel. Et des recours sont aussi possibles en cas de refus.

Réservé Syndicat	n°	A N	Rec :	OG :	C :	T :	Tot :
------------------	----	-----	-------	------	-----	-----	-------

SNUDI FO 13 Carte 2022

J'adhère !

66% déductibles des impôts
sous réserve maintien
des dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2023



⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement**

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon / Instit. PE PE H-Cl. PE Cl-Ex. Déjà adhérent l'année précédente : oui non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :

(Date et signature)

⇒ **Je calcule le montant de ma cotisation**

AESH : 42 €

Retraité : 77 €

Dispo, congé parental : 42 €

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	Cl Exc HE : 244 € (18,5)						

■ **Majorations :** ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à% => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ **Je règle ma cotisation**

... **Par chèque(s)** Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2022, vers fin de mois

Mois souhaité	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Montant												

... **Par virement(s)** Programmer le(s) virement(s) en 2022, possible jusqu'au mois d'octobre

[Compte : IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A] **Echéancier ordonné à votre banque :**

Mois de 2022	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
Montant										

... **Par prélèvement(s) automatique(s)** **Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des Bdrh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2022 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@snudifo13.org

Pour la défense du statut, des conditions de travail, le SNUDI FO 13 réunit les Brigades et les AESH.

► Brigades

23 février, deux jours après la reprise, une trentaine d'enseignants remplaçants, syndiqués et non syndiqués, réunis à l'initiative du SNUDI FO 13 discutent de l'aggravation de leurs conditions de travail et de leurs revendications. Nous publions l'intervention des BD REP+ lors de l'audience enfin obtenue le mardi 5 avril, après une seconde réunion des BD organisée par le SNUDI FO le 23 mars et lançant un appel à la grève et à un rassemblement devant l'IA 13.

Les "brigades circo" voient eux leur zone d'intervention s'agrandir, déjà sur deux circos au lieu d'une, et à la rentrée, c'est prévu, les BDGC Marseille remplaceront sur trois circos, avec les conséquences quant aux distances et nombre d'écoles. Une remplaçante depuis 15 ans, explique que, *"travaillant sur la même circonscription, on finit par connaître les écoles, les collègues. On est immédiatement opérationnel pour enseigner et assurer la "continuité pédagogique", correspondant à notre fonction"*. Leur revendication est claire, rester sur leur zone d'affectation.

Intervention BD REP+

"Nous voulons des réponses/ sommes inquiets face à l'incertitude de l'avenir de notre mission et nous sentons maltraités par un manque de considération.

Voilà deux ans que nous sommes en 1^{ère} ligne sur le terrain pour que les enfants puissent continuer à venir à l'école malgré la crise sanitaire. Nous avons accepté de participer à l'effort collectif pour faire face à l'urgence, qui a pris de court toute l'organisation du pays, effectuant des missions qui ne sont pas les nôtres et pour lesquelles nous n'étions pas volontaires. Aujourd'hui, il n'est plus question d'urgence : la crise s'est installée et la nécessité de faire un choix temporaire entre les différents devoirs de l'Etat par manque de moyen humain, à savoir suspendre le dispositif REP+ pour garantir un service continu (un enseignant pour chaque classe) ne tient plus.

L'épidémie est toujours là et tend à s'installer : pourquoi n'y a-t-il pas de recrutement à la hauteur des besoins, pour que le service continu et le dispositif REP+ puissent fonctionner ? L'argument économique ne peut prévaloir sur la loi.

Notre inquiétude et notre colère sont d'autant plus grandes que l'on apprend qu'avec les écoles dites "Macron" et les décharges supplémentaires qu'elles induisent, il y a et va avoir un besoin de remplaçant encore plus grand sans création de poste en nombre suffisant. Quid de l'avenir de notre poste de BREP+ et du dispositif REP+ en général ?

Aussi, quid des priorités entre le service continu et le fonctionnement des écoles "Macron" ? En effet, certains de nos collègues qui étaient déjà démobilisés de leur mission BREP+ pour remplacer un enseignant absent, ont dû abandonner cette mission et donc la classe, pour être positionnés sur une décharge d'école Macron (enseignant présent mais déchargé)...

En défendant leurs conditions de travail, les Brigadiers défendent aussi les conditions de travail de leurs collègues adjoints, TRS et le droit à l'enseignement pour tous les élèves !

Cette gestion chaotique, due au manque cruel de remplaçants, renvoie à la nécessité d'un recrutement massif et immédiat d'enseignants ! Non seulement cette revendication n'est toujours pas satisfaite mais, dans notre département, seuls cinq postes sont affectés aux remplacements pour la rentrée de septembre 2022 !

Le SNUDI FO 13 continuera à mobiliser sur le problème des absences non remplacées qui touchent toutes les écoles un jour ou l'autre dans le département.

Que pouvez-vous nous dire/garantir pour la Période 5 déjà là et la rentrée 2022/2023 ?

Certains collègues ont reçu un PV d'installation pour le poste sur lequel ils remplaçaient et leur indiquant que leur mission était prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Encore une fois, nous nous sentons maltraités par cette façon de faire. Que signifie ce document qui remet en cause notre statut et qui prolonge notre mise à disposition alors même qu'aucune information de nos supérieurs hiérarchiques allant dans ce sens ne nous est parvenue ? Nous avons obtenu un poste de brigade REP+ au mouvement avec ses caractéristiques propres (mission, zone, prime). Pour la plupart, nous l'avons obtenu grâce à bons nombres de points et nous nous retrouvons à faire des missions de Brigade départementale ou de TRS, postes que personne ne veut et que l'on obtient pour 0 point pour des raisons évidentes. Sans parler de points, que dirait un enseignant qui aurait obtenu un poste au mouvement dans une école de son choix si on lui disait à la rentrée ou en cours d'année que finalement il irait ailleurs ?

Concernant la décision de suspendre le dispositif REP+ : notre président a toujours prôné dans son discours une équité pour favoriser l'école dans les quartiers défavorisés. Aujourd'hui, les moyens ne sont même pas donnés pour garantir ce qui se faisait jusqu'alors, à savoir le dispositif REP+. Pire, comme il a été dit plus haut, certains des remplaçants qui devaient permettre ce dispositif sont mis sur des écoles du projet Macron bien souvent hors REP+.

Notre revendication est simple: un strict respect de notre fiche de poste, c'est à dire, un retour à notre mission de Brigade REP+ sur le dispositif REP+ pendant l'année scolaire complète y compris donc en périodes 3 et 5.

► AESH

Le SNUDI FO 13 a réuni les AESH le jeudi 24 mars, sur temps de travail. Déjà, les réunir sur ce temps-là a permis plus de participants, car souvent le mercredi il y a soit un second travail, soit les enfants, soit les deux ... Nous avons discuté de la grève des AESH du 94, qui sont en grève illimitée depuis le 10 janvier avec les syndicats FO, FSU, CGT, SUD. Elles peuvent tenir car la caisse de grève a collecté en moins de deux mois 30 000 euros. A ce jour, dans le Val de Marne, les PIAL ne sont toujours pas effectifs, les avenants n'ont toujours pas été envoyés en AR aux AESH employés par le lycée de Gagny, aucun-e des nombreux AESH qui n'ont pas signé les avenants n'a été convoqué-e par la DSDEN !

Le comité d'organisation de la grève des AESH du 94 avec leurs syndicats a lancé une proposition que le SNUDI FO 13 a relayé auprès des AESH des Bouches du Rhône, présentes à la RIS :

*"Elles et Ils proposent qu'une **assemblée intersyndicale des AESH de la région parisienne** à l'appel des différents syndicats se réunisse le mardi 29 mars au matin à la Bourse du travail de Paris afin d'en discuter et*

Motion pour la RIS SNUDI FO 13 AESH du 24 mars 2022

17 AESH, syndiqués au SNUDI FO 13 et non syndiqués, réunis en RIS SNUDI FO jeudi 24 mars, nous avons discuté de nos revendications et des moyens de les faire aboutir. Nous avons pris connaissance de la mobilisation des AESH du 94, en grève depuis le 10 janvier avec les syndicats FO, FSU, CGT et SUD. Les AESH du 94 souhaitent que la mobilisation entamée dans leur département puisse s'élargir aux autres départements avec l'aide des OS, notamment ceux d'Ile de France. Ils ont raison !

Nous décidons, avec l'aide du SNUDI-FO :

- de revendiquer au plan local :

Recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins / Avoir la possibilité d'une mutation départementale (liste de vœux d'affectation) / Ouverture des droits des AESH indépendamment de leurs affectations (Lycée St Exupéry, DSDEN) / Prime pour les AESH ULIS et REP+ au même titre que les enseignants / Création de brigades AESH de circonscription remplaçant les AESH absents, avec indemnités de remplacements / Prise en compte des années CUI dans l'ancienneté / Reconnaissance du diplôme DEAES option école inclusive et autres diplômes liés à la fonction d'AESH (ex : Aide médico-psychologique)

- Pour préparer une réunion plus large :

Relayer notre motion et le communiqué du comité d'organisation de la grève des AESH du 94 dans les écoles des BDR / Commencer par en discuter avec nos collègues et ceux des écoles voisines / Adresser cette motion aux autres syndicats des BDR pour préparer ensemble une AG intersyndicale des AESH, avec des délégués AESH des écoles / Demander une audience sur les revendications locales / Se réunir à nouveau suite à l'AG intersyndicale de la RP pour décider de la suite à donner

- Rappel des revendications principales du SNUDI FO : 1 vrai statut / 1 vrai salaire / Abandon des PIAL

d'échanger avec des collègues des autres départements des modalités d'une grève illimitée.

Chacun comprend qu'elles et ils ne peuvent attendre le 5 avril (nouvelle journée nationale à l'appel de 3 syndicats). Nous partageons l'idée que la grève doit s'engager maintenant au plus vite, partout où les conditions le permettent, pour créer le rapport de force indispensable qui permettra d'arracher enfin nos revendications communes au niveau national : un statut de fonctionnaire, un temps plein à 24h/semaine, une vraie formation qualifiante et l'abandon des PIAL !"

Les collègues présentes ont repris dans une prise de position la proposition d'élargir le mouvement des AESH du 94 à l'ensemble des départements pour les revendications nationales et aussi décidé de lister leurs revendications locales avec demande d'audience à la DSDEN 13.

Une délégation a été reçue le mardi 5 avril. Nous en avons rendu compte à nos adhérents AESH et aux participants à la RIS du 24 mars. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir le compte-rendu.

Effectivement, ils ne peuvent attendre la nouvelle journée d'action du 5 avril, à l'appel de 3 syndicats. Nous reprenons à notre compte leur constat : "La grève doit s'engager maintenant, au plus vite, partout où les conditions le permettent. Il faut créer le rapport de force pour permettre d'arracher enfin nos revendications communes au niveau national : un statut de fonctionnaire d'état, un temps plein à 24 h par semaine pour celles et ceux qui le désirent, une vraie formation et l'abandon des PIAL !"



Pétition FNEC FP FO – revalorisation ISSR

La revalorisation de l'ISSR ne peut rester "à l'étude"...
Elle doit être effective dès maintenant !

Reçue en audience au ministère le 18 mars, la FNEC FP-FO a réaffirmé sa revendication d'augmentation du point d'indice d'au moins 20 % pour compenser la perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, au moment où, en cette période d'augmentation sans précédent du prix de l'essence, le gouvernement a décidé une revalorisation – dérisoire - de 10 % des frais de déplacement, la FNEC FP-FO a réaffirmé son exigence d'une augmentation immédiate et significative de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement par la revalorisation du taux journalier moyen de l'ISSR, qui n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années.

Cette revendication n'est pas nouvelle : le 10 décembre 2021, elle était portée par la FNEC FP-FO dans un courrier au ministre resté sans réponse...

La FNEC FP-FO s'adresse à nouveau au ministre afin d'exiger une revalorisation immédiate de l'ISSR à hauteur des besoins.

La FNEC FP-FO invite tous les personnels remplaçants à signer la pétition dont elle a pris l'initiative pour soutenir cette demande !

Les soussignés exigent du ministre la revalorisation immédiate de l'ISSR à hauteur de l'augmentation des prix des carburants.

Nom	Prénom	Etablissement	Ville



Pétition mouvement 2022

Dans le cadre des opérations du mouvement intra-départemental, en lien avec l'expérimentation Macron à Marseille, un grand nombre de postes ont été profilés. Pour postuler sur ces "Postes à Exigences Particulières" du "Plan Marseille en Grand", le candidat doit passer devant une commission composée du directeur et d'un adjoint de cette école "expérimentale".

Aujourd'hui, dans les Bouches du Rhône, l'affectation dans ces écoles par cooptation est un précédent et un pas supplémentaire vers une autonomie des établissements, chère aux ministres de l'Éducation nationale depuis des décennies, vers la dénationalisation de l'école de la République et son corollaire, la destruction de notre statut !

Nous, soussignés, revendiquons :

- La suppression de tous les "postes à profil" qui empêchent tout enseignant titulaire de postuler sur des postes qui ne demandent pas de diplômes ou d'habilitations spécifiques, même s'ils sont à temps partiel.
- Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes.
- Le retour des prérogatives des CAPD et donc l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique
- L'abandon de l'expérimentation Macron
- L'abrogation de la Loi Rilhac
- Le maintien de notre statut

Nom	Prénom	Etablissement	Ville